



Au sujet d un cheque de caution

Par **lili77**, le **24/04/2012** à **23:07**

Bonjour, rnje vous ecris car je me suis porter garant pour mon neveux il a un ans pour un cheque de caution de 290 qui ete dater jusqu aux 30 avril le proprietaire me reclame un autre cheque de 290 euro sinon il encaisse le precedents je voulais savoir si il a le droit ????? merci de votre reponse a l avance